

N° 2022-26

Nombre de conseillers :

En exercice 7

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mil vingt deux

Le 06 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Bolozon

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie sous la présidence de Monsieur Étienne GIROD, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 29 novembre 2022

Présents : Mme BARLET Christine, GIROD Etienne, MAROT Patrick,
PUPUNAT Paul, PONTTHUS Franck, RAY Agnès

Absent excusé : Alain GARBE

Secrétaire de séance : Franck PONTTHUS

OBJET : RENOUVELLEMENT LOCATION DU DROIT DE CHASSE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX PAR LA SOCIETE « LA SAINT HUBERT »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la fin du bail de chasse au 1^{er} septembre 2022.

La délibération 2016-07-11/031 du 22 août 2016 fixait le bail pour une durée de 6 ans et un montant de 100 euros.

La Société de chasse de Bolozon, dénommée la SAINT-HUBERT, est présidée par Monsieur Laurent GUILLEMIN

Monsieur le Maire précise qu'il n'a été saisi d'aucune autre demande de création d'association communale de chasse.

Le présent bail sera automatiquement résilié, sans formalité, au cas où une association communale ou intercommunale de chasse agréée se créait sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant qu'aucune association de chasse n'a été créée dans la Commune :

- **DÉCIDE** de renouveler le bail du droit de chasse sur tous les terrains communaux à la société de chasse la SAINT-HUBERT, pour une durée de six années dans la continuité du précédent bail terminé le 1^{er} septembre 2022.
- **FIXE** à 120 € le montant annuel de la location qui sera versé en un seul terme au Trésorier Municipal, le premier septembre de chaque année.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

Fait à Bolozon, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Étienne GIROD

